



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 6 novembre 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE UN DECRET MANDATANT L'ELIMINATION DES DEBRIS CAUSANT
DES NUISANCES PUBLIQUES DANS LES REGIONS TOUCHEES PAR L'OURAGAN SANDY**

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui un décret qui déclarait certaines conditions causées par l'Ouragan Sandy nuisances publiques présentant un risque pour la santé publique et ordonnait aux responsables locaux habilités d'éliminer les débris. Le décret couvre les dégâts dans et autour des Comtés de Bronx, Kings, Nassau, New York, Queens, Richmond, Rockland, Suffolk et Westchester déclarés sinistrés au niveau fédéral. Avec la prochaine tempête se dirigeant vers l'Etat de New York, qui pourrait aggraver les débris et dégâts existants causés par l'Ouragan Sandy, le Gouverneur a ordonné l'élimination immédiate des nuisances publiques par les responsables des comtés locaux.

Voici le texte du décret :

D É C R E T

**DECLARANT CERTAINES CONDITIONS CAUSEES PAR L'OURAGAN SANDY DANS ET AUTOUR DES
COMTES DECLARES AU NIVEAU FEDERAL NUISANCES AFFECTANT LA SANTE PUBLIQUE ET
ORDONNANT L'ELIMINATION DE CES CONDITIONS**

ATTENDU QUE, le 26 octobre 2012, j'ai promulgué le décret n° 47 déclarant un état d'urgence pour catastrophe naturelle dans les 62 comtés de l'État de New York; et

ATTENDU QUE, dès le 29 octobre 2012, et au-delà, l'Ouragan Sandy a apporté des vents violents et des pluies torrentielles causant des inondations considérables et de graves marées de tempête dans tout l'Etat de New York qui ont gravement dévasté l'Etat ; et

ATTENDU QUE, les inondations et marées de tempête causées par l'Ouragan Sandy ont engendré des débris importants dans et autour des Comtés de Bronx, Kings, Nassau, New York, Queens, Richmond, Rockland, Suffolk et Westchester déclarés nuisances publiques au niveau fédéral, et que ces débris ont provoqué des conditions qui constituent une menace permanente pour la sécurité, la vie et la santé des habitants de ces régions ; et

ATTENDU QUE, les prévisions météorologiques ont identifié une deuxième puissante tempête qui peut frapper bientôt dans et autour des comtés déclarés au niveau fédéral et qui peut aggraver les débris existants et conditions associées ; et

ATTENDU QUE, selon la Section 1301 de l'Article 13 de la Loi sur la santé publique, le Commissaire à la Santé de l'Etat de New York a revu les conditions causées par l'Ouragan Sandy dans et autour des comtés déclarés au niveau fédéral et, sur la base de cette révision, a trouvé que ces conditions sont des nuisances publiques ;

EN CONSÉQUENCE, je soussigné, Andrew M. Cuomo, Gouverneur de l'Etat de New York, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Section 1301 de l'Article 13 de la Loi sur la santé publique, déclare que les conditions causées par l'Ouragan Sandy sont des nuisances publiques et ordonne aux responsables locaux habilités d'éliminer les débris.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et
le sceau de l'État dans la ville
d'Albany le cinq novembre de
l'année deux mille douze.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

French